

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## EN DATE DU 19 JUIN 2017

**PRESENTS :** DELAUTRETTE, LAVIGNE, BELAIR, GAYOT, BOUCHAREYSSAS, DOIZON, HUMBERT, MEYNARD, PEYRILLE, JOUHANNY, LUBRANO.

**PROCURATION :** ACHARD à DELAUTRETTE, DEBLOOS à LAVIGNE, DEXET à GAYOT, MALLEFONT à BELAIR.

**Secrétaire de séance : F. BELAIR**

Le Conseil valide le compte-rendu de la dernière réunion de conseil municipal.

### 1/ ETAT AVANCEMENT TRAVAUX EN COURS

- Liaison piétonne : des travaux sont en cours de finalisation : calage des allées, nivellement des terres des terrasses, reprise des escaliers, de la maçonnerie de la passerelle, mise en place d'un éclairage à LED par el SEHV. Les panneaux d'information sur le patrimoine qui seront apposés sur les éléments de mobilier sont également en cours de finalisation. Le Comité Scientifique en charge de proposer des textes et des illustrations regroupe des professionnels de la Région, de la DRAC et des membres d'Archéa. La mise en place s'effectuera en septembre. Une commission spécifique se réunira afin de programmer la présentation de cet aménagement à la population.
- Four à pain à Saumur : la 1<sup>ère</sup> phase des travaux réalisée par le chantier d'insertion est terminée grâce au concours de la Communauté de Communes qui a pris en charge le financement du chantier, la Commune prenant en charge uniquement l'achat des matériaux et les frais de restauration des personnes du chantier. L'utilisation de produits locaux a été privilégiée (déchets issus de la fabrication de tuiles de chez Litaud à Séreilhac, jointoiment des murs à partir de terres crues). La mise en service s'effectuera avec l'aide d'une personne compétente pour des raisons de sécurité.
- Aménagement route de Nexon : la réfection des trottoirs pour la circulation piétonne est en cours. L'accès piéton sera matérialisé en enrobé rouge et ce qui ne l'est pas en noir. Une mise à niveau des réseaux des eaux usées est réalisée dans le même temps. Un aménagement végétal aux Lots marquera visuellement l'entrée du bourg, ainsi qu'une résine au sol et le marquage de l'axe routier. Un plateau sera aménagé en remplacement des coussins berlinois actuels pour plus de sécurité et sera réalisé en enrobé contenant de la porcelaine broyée afin de mieux le distinguer de la route. L'ensemble du chantier sera finalisé en septembre avec la réfection avec la réfection par le Conseil Départemental de l'enduit de la RD 15. Les travaux pour les entrées route de Flavignac et route de Châlus débiteront début 2018.

### 2/ REALISATION EMPRUNT TRAVAUX ENTREES BOURG

Après étude des différentes offres des banques (Crédit Mutuel, Caisse des Dépôts, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne), le conseil décide de contracter un emprunt de 161000€ pour la réalisation des entrées de bourg sur 15 ans auprès de la Caisse d'Epargne, au taux de 1,35%, échéances semestrielles de 5 946,40 €.

### 3/ EMPLOIS SAISONNIERS

Afin d'assurer le fonctionnement de la piscine et d'apporter une aide aux services techniques, le conseil valide le recrutement de :

- 2 adjoints techniques pour l'accueil et l'entretien des bâtiments, à temps non complet soit 33/35° du 6 juillet au 2 septembre, IM 325
- 2 surveillants piscine à temps complet du 7 Juillet au 2 Septembre, IM 366
- 1 adjoint technique à temps complet du 3 Juillet au 25 Août, IM 325.

### 4/ TARIF PISCINE ET BUVETTE 2017

Les tarifs 2016 sont reconduits à l'identique.

## **5/ TARIF LOCATION GITES ET SALLE 2018**

Le Conseil décide le maintien des tarifs pour la location des gîtes. Une tarification proratisée de la semaine pour les gîtes sera désormais appliquée sur la base minimum de 2 nuits.

Une commission va travailler aux conditions de location de la salle des fêtes après travaux et soumettra sa proposition à la prochaine réunion de conseil en juillet 2017.

## **6/ TARIF CANTINE GARDERIE ET TRANSPORT SCOLAIRE 2017/2018**

**CANTINE** : au regard du bilan, l'augmentation limitée à 2 % proposée par la commission RPI portant le repas enfant à 2.50 € et le repas adulte à 5.77 € est approuvée par le Conseil. Il est rappelé que le prix de revient du repas en 2016 est de 5.43 €.

**GARDERIE** : 2.15 €/garderie/enfant et 1.50 €/garderie/enfant à partir du 2° enfant de la même famille

**TRANSPORT SCOLAIRE** : En accord avec la Région (compétence transférée en septembre du Département à la Région), le Conseil Départemental poursuit la gestion des transports scolaires. Le Conseil donne son accord pour s'aligner sur les tarifs votés par le Conseil Départemental soit :

- L'élève résidence en Haute Vienne et fréquente l'établissement de sa zone de proximité
  - o Il réside à plus de 3 kms de son établissement
    - Pour le 1<sup>er</sup> enfant 65 €
    - A partir du 2° enfant 32.50 €
    - Sous condition de ressource 0 €
  - o Il réside à moins de 3 kms
    - Pour chaque enfant 120 €
- L'élève fréquente un autre établissement que celui de sa zone de proximité
  - o Pour chaque enfant 250 €

## **7/ QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil délibère favorablement :

- Pour la création d'un poste d'adjoint technique principal 2° classe au bénéfice de Mme MOREIRA Rosalie à compter du 01/09.
- En faveur de la proposition du cabinet Brisset Veyrier pour les frais de géomètre pour la station d'épuration du bourg et celle du Dognon.
- Pour le remboursement de la location d'un gîte non utilisé pour cause d'hospitalisation à Mr DESROCHE Christian
- Pour la mise en vente du terrain 7 rue des Chevaliers (parcelle restante d'environ 460 m2)
- Pour la poursuite des activités (musique et initiation anglais) dans le cadre des rythmes scolaires (signature du PEDT) et de l'emploi d'un agent diplômé à temps non complet
- Pour la signature de l'avenant 1 à la convention du chantier d'insertion.
- Pour la décision modificative suivante :

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **Section de fonctionnement – Dépenses**

Chapitre 011 5 700

022 – Dépenses imprévues -5 700

#### **Section d'investissement – Dépenses**

Art 21 2 200

Art 23 -2 200

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### **Section d'investissement - Recettes**

13 – Subvention -101 965

16 – Avance 101 965

- Le nouveau logo communal, issu du travail de la commission communication avec l'intervention de Cannelle DUGAS est présenté par le maire. Le Conseil approuve cette nouvelle identité.
- Pour le maintien des critères d'âge pour le repas des aînés.

- Pour la mise à disposition de la maison appartenant à la commune située à Saumur à Mr Alain Bouchareychas pour le week-end du 14 juillet à l'occasion du mariage de son fils. En contrepartie, Mr Bouchareychas s'engage à prendre à sa charge l'alimentation en eau, en électricité ainsi que d'assurer le bien.

**INFO :**

**Le seuil de recouvrement de la Trésorerie** est désormais d'un minimum de 15 €.

**Convention SYDED** pour la gestion du tri du papier.